

Conseil en gestion de patrimoine : « L'indépendance garantit l'objectivité et l'impartialité »

L'instabilité des marchés financiers oblige de plus en plus les conseillers de gestion de patrimoine à rassurer leurs clients de leur expertise et de l'indépendance de leurs décisions. Dan Wizman, conseiller en gestion de patrimoine financier et immobilier du cabinet parisien Integrity, nous explique sa méthode.



> Dan Wizman, conseiller en gestion de patrimoine financier et immobilier du cabinet parisien Integrity.

Informations Entreprise : Quelle est l'importance de construire une stratégie de patrimoine ?

Dan Wizman : Chaque cycle de vie de son patrimoine a ses impératifs. La gestion de son patrimoine possède finalement une fonction essentielle : assurer la sécurité matérielle suffisante à l'épanouissement du foyer familial. C'est capital pour faire face à des événements de vie coûteux financièrement tels que le logement, les études des enfants, la retraite, la transmission... ou encore d'autres événements très perturbateurs tels que le chômage, le décès, l'invalidité, la succession... Chaque individu sera confronté à ces situations. La gestion de patrimoine permet de les appréhender en les anticipant. Bien entendu, selon la surface patrimoniale d'un individu à un autre, les stratégies retenues ne seront pas les mêmes.

IE : Comment la construisez-vous ?

DW : La construction d'un patrimoine peut se schématiser dans cet ordre : construction, gestion, distribution, transmission. Cela correspond à la transposition de l'avancée dans l'âge de tout individu avec des besoins intermédiaires. D'où l'importance de la flexibilité en cas d'imprévu... Si prévisible dans nos sociétés modernes !

IE : A quel besoin répondez-vous ?

DW : Je réponds à un besoin de plus en plus pressant chez les Français qui est d'optimiser leur patrimoine. Dans une société où les organes d'Etat sont de plus en plus défaillants pour apporter des réponses lisibles et pérennes, les particuliers ne souhaitent plus dépendre d'un système incertain. De plus, les mutations économiques extrêmement rapides les obligent à anticiper pour ne pas en subir les conséquences, donc ils épargnent. Il leur est donc nécessaire d'établir une stratégie de gestion de leur patrimoine en adéquation avec leur situation et leurs objectifs.

IE : Que proposez-vous concrètement à vos clients ?

DW : Je leur propose une analyse globale de leur situation patrimoniale afin de traiter l'ensemble de leurs problématiques. Pour apporter le conseil le plus pertinent possible, il est nécessaire de connaître la situation de l'ensemble du patrimoine du client concerné et ce, afin de mesurer les carences ou les sources d'optimisation d'un actif préexistant. Epargne, retraite, fiscalité et gestion représente la quadrature des attentes de mes clients.

IE : Qu'est-ce qui vous différencie de vos concurrents ?

DW : L'indépendance du conseil garantit à mon client l'objectivité et l'impartialité dans la solution retenue. C'est un élément fondamental de différenciation dans l'univers de la gestion de patrimoine régi essentiellement par des règles commerciales propres aux acteurs au détriment parfois de leurs clients.

IE : Quelle vision cela demande-t-il : court, moyen ou long terme ?

DW : Il faut une vraie expertise tellement les situations patrimoniales sont différentes... Cela suppose de prendre un nombre important de paramètres en considération, aux nombres desquels : l'âge, la composition de la cellule familiale, la fiscalité, la surface et la composition du patrimoine, l'appétence au risque, les moyens, les motivations, les objectifs etc... Toutes ces données sont autant de prérequis pour délivrer un conseil à court, moyen et long terme.

IE : Quelles compétences cela nécessite ?

DW : Tout comme les stratégies existantes sont nombreuses, cela demande des compétences en adéquation avec les sujets traités. Le cabinet INTEGRITY est l'interlocuteur privilégié d'une clientèle à fort potentiel ayant des patrimoines diversifiés. Cela fait donc appel à des compétences sur les marchés financiers, l'immobilier, l'assurance, le droit de la famille et le droit fiscal. ■